

ENFANTS INFLUENCEURS

TOUT SAVOIR SUR LES OBLIGATIONS DES PARENTS

Loi n°2020-1266 du 19 octobre 2020 - Encadre l'exploitation commerciale de l'image des enfants en ligne.

Pourquoi cette loi ?

Elle **protège** les **enfants** influenceurs contre toute forme **d'exploitation commerciale de leur image** et garantit que leur activité en ligne se fasse dans **leur intérêt**, et non à leur détriment.

Vous êtes concernés si :

- Votre enfant a moins de **16 ans**.
- Il est le **sujet principal** des vidéos.
- Votre activité est **lucrative**.

Dès qu'il y a profit, la loi s'applique !

LES 3 OBLIGATIONS AVANT DE PUBLIER

1

Créer une entreprise

Déclarez votre activité sur formalites.entreprises.gouv.fr

2

Obtenir l'agrément préfectoral

Autorisation obligatoire délivrée par le préfet **pour 1 an** (renouvelable).

Où faire la demande ? Auprès du **préfet du département** où se trouve le siège de votre entreprise (ou préfet de Paris si siège à l'étranger ou non fixe).

Dossier requis :

- Descriptif de **l'activité** (conditions de tournage, type de contenus, diffusion...)
- Certificat **médical** de l'enfant.
- À partir de **13 ans** : consentement écrit de l'enfant (obligatoire).

INTERDIT de publier sans cet agrément !

3

Protéger les revenus de l'enfant

Une partie des gains doit être versée sur un **compte bloqué** à la Caisse des Dépôts.

- La **répartition** entre la part laissée aux parents et le **pécule** de l'enfant est fixée dans la **décision d'agrément**.
- **Argent bloqué** jusqu'à la majorité (ou émancipation) de l'enfant.
- **Prélèvement anticipé** possible uniquement en cas d'urgence et dans l'intérêt exclusif de l'enfant.

"**pécule**" = part des revenus qui revient à votre **enfant**.

Soutenu par



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Observatoire de la Parentalité
& de l'Éducation Numérique

Le droit à l'effacement

Votre enfant dispose du *droit à l'oubli* concernant son image et ses données personnelles. À tout moment, il peut *demande le retrait* d'une vidéo *sans que votre accord ne soit nécessaire* (via les formulaires de signalement en ligne du réseau social ou du moteur de recherche concerné). La plateforme doit retirer le contenu *immédiatement*.

Sanctions en cas de non respect

Absence d'agrément préalable
(activité lucrative).

➤ Jusqu'à **5 ans de prison et 75 000 € d'amende**.

Non-versement du pécule à la
Caisse des Dépôts.

➤ **3 750 € d'amende** (7 500 € et 4 mois de prison en cas de récidive).

Récap

3

PILIERS DE LA LOI ENFANTS INFLUENCEURS

ENTREPRISE

Quoi ?

Créer une structure juridique

Quand ?

Avant toute activité

Où ?

Guichet unique des entreprises

Durée

Permanente

AGRÉMENT

Quoi ?

Obtenir autorisation du préfet

Quand ?

Avant toute activité

Où ?

Préfecture

Durée

1 an (renouvelable)

PÉCULE

Quoi ?

Protéger les revenus de l'enfant

Quand ?

Dès réception des revenus

Où ?

Caisse des Dépôts

Durée

Jusqu'à majorité de l'enfant

Contacts utiles

- [Guichet unique des entreprises](#)
- [Caisse des Dépôts et Consignations](#)
- [Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités \(DDETS\)](#)

Ce cadre légal a pour unique objectif de protéger votre enfant. L'agrément n'est pas un obstacle à votre créativité, mais permet de garantir que l'équilibre émotionnel et physique de votre enfant reste la priorité.

Soutenu par



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Observatoire de la Parentalité
& de l'Éducation Numérique